

DEC131395DR06

Décision portant nomination de M. Cédric Serrano aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche UMR6265 intitulée CSGA Centres des Sciences du Goût et de l'Alimentation.

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu l'instruction générale sur l'hygiène, la sécurité et la médecine de prévention de prévention à l'Université de BOURGOGNE validée au Conseil d'Administration de l'Université de BOURGOGNE du 27 février 2013 ;

Vu la décision n° DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° UMR6265 intitulée (CSGA) Centre des sciences du goût et de l'alimentation et nommant M. Luc Penicaud en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité¹ en date du 12/10/2010 ;

Considérant que M. Cédric Serrano a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS du 5 au 7 octobre 1999 et du 23 au 25 novembre 1999,

DECIDE :

Article 1^{er} : M. Cédric Serrano, AGT, est nommé aux fonctions d'assistant de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°6265 intitulée CSGA, à compter du 01/01/2013.

M. Cédric Serrano exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, M. Cédric Serrano est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Dijon le 5 juin 2013

¹ Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)

Le directeur de l'unité
Luc Pénicaud

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Bourgogne
Alain Bonnin

Visa du directeur de l'UFR
Michel Narce

Visa de l'Agent
Cédric Serrano